

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00116

Numéro SIREN : 790 388 292

Nom ou dénomination : A B T

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2018 sous le numéro de dépôt 18546

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2018



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Thème à date de service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 19 SEP. 2018

sous le N°18546.....

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Désignation de la société:
ABT SAS 7 RUE DU PORT 33260 LA TESTE-DE-BUCH
Adresse du siège social
SIRET 7 9 0 3 8 8 2 9 2 0 0 0 1 9
Adresse du principal établissement
Ancienne adresse en cas de changement
Mail: bernardc.33@live.fr

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:
SIRET

B ACTIVITÉ
Activités exercées
LOCATION MEUBLEE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable à 33 1/3%
Bénéfice imposable à 28%
Déficit
0
Bénéfice imposable à 15 %
2 Plus-values
PV à long terme imposables à 15%
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%
PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies
Jeunes entreprises innovantes
Zone franche urbaine
Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Autres dispositifs
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EXTENCIA 2 RUE CLAUDE BOUCHER CS 70021 33000 BORDEAUX Tél: 0557102828	Tél: 0684851356
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 05042018
	Lieu: LA TESTE-DE-BUCH
	Qualité et nom du signataire: GERANT Bernard CAVE
	Signature:
Tél:	

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Expert Comptable
23 expertise
6 place Boulevarde de la Teste
05 57 15 08 59

Bonne Copie Conformes Certifiée
à l'original.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2018

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8		
BERNARD CAVE		90	2017	2 500					
7 RUE DU PORT 33360 LA TESTE									
THOMAS CAVE		10	2017						
7 RUE DU PORT 33360 LA TESTE									
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾					MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾					MVLt réalisée au cours de l'exercice				
					MVLt restant à reporter				

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>ABT SAS</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>7 RUE DU PORT 33260 LA TESTE-DE-BUCH</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>7</td><td>9</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td><td>8</td><td>2</td><td>9</td><td>2</td> </tr> </table>												7	9	0	3	8	8	2	9	2
7	9	0	3	8	8	2	9	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table>												1	2	1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>										
ACTIF																				
										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilitisations corporelles *		028	692 447	030	89 588			602 859											
	Immobilitisations financières * (1)		040		042															
	Total I (5)			044	692 447	048	89 588			602 859										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070															
		Autres * (3)	072	400	074				400											
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	24 326	086				24 326											
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II			096	24 726	098			24 726												
Total général (I+II)			110	717 173	112	89 588			627 585											
PASSIF										Exercice N 1 NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	1 000										
	Écarts de réévaluation								124											
	Réserve légale								126											
	Réserves réglementées *								130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131											
	Report à nouveau								134	(41 196)										
	Résultat de l'exercice								136	7 361										
	Provisions réglementées								140											
	Total I								142	(32 835)										
Provisions pour risques et charges								Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	278 184										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	381 595										
	Produits constatés d'avance								174											
Total III								176	660 419											
Total général (I + II + III)								180	627 585											
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	255 527												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 076												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ABT SAS		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	018
						Exercice N clos le 13/11/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
		Services *			217	218	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					85 985
	Production stockée *						222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					
Variation de stocks (marchandises) *						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – Immobilier :)						242	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)					243	244	
Rémunérations du personnel *						250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
Dotations aux amortissements *						254	
Dotations aux provisions						256	
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259	262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260	
Total des charges d'exploitation (II)						264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270
Produits financiers (III)					280		294
Charges financières (V)						290	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)					347	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310
B – RÉSULTAT FISCAL							314
Report de bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	7 361	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés					247	330
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *					248	84
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Entreprises nouvelles (44. sixtes)					986	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)					981		
ZRD (44. terdecies)					127		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)					991		
ZFA (44. quaterdecies)					345	350	
Investissements outre-mer					344		
Créance due au report en arrière du déficit					346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	7 445
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * 41. 196 dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2018

ABT SAS

Extension

[illegible]

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2055-NOI-SD

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>ABT SAS</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606																																																																																																																													
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607																																																																																																																													
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616																																																																																																																													
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626																																																																																																																													
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	630	634	636																																																																																																																													
	Sur stocks et en cours		640	640	644	646																																																																																																																													
	Sur clients et comptes rattachés		650	650	654	656																																																																																																																													
	Autres provisions pour dépréciation		660	660	664	666																																																																																																																													
TOTAL			680	682	684	686																																																																																																																													
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td>775</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																													
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	41 196	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																													
Déficits imputés		983	7 445	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																													
Déficits reportables		984	33 751	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																															
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129																																																																																																																													
Total des déficits restant à reporter		870	33 751	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800																																																																																																																													
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381																																																																																																																													
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380																																																																																																																													
N° du centre de gestion agréé						388																																																																																																																													
Montant de la TVA collectée						374	3 327																																																																																																																												
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	304																																																																																																																												
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399																																																																																																																													
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398																																																																																																																													
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397																																																																																																																													

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise:ABT SAS.....										Néant ☒ *			
Exercice ouvert le: ..01/01/2017. et clos le:31/12/2017								Données en nombre de mois		1	2		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
TOTAL 1										106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 2										144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
TOTAL 3										152			
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022			
Effectifs au sens de la CVAE *										023			
Période de référence										024			
Date de cessation													
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										376			
dont apprentis										657			
dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

7 9 0 3 8 8 2 9 2

Dénomination de l'entreprise

ABT SAS

Adresse (voie)

7 RUE DU PORT

Code postal

33260

Ville

LA TESTE-DE-BUCH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique CAVE Prénom(s) BERNARD Nom marital % de détention 99,00 Nb de parts ou actions 990 Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° 7 Voie RUE DU PORT Code Postal 33260 Commune LA TESTE Pays FRANCE Titre (2) MR Nom patronymique CAVE Prénom(s) THOMAS Nom marital % de détention 1,00 Nb de parts ou actions 10 Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° 7 Voie RUE DU PORT Code Postal 33260 Commune LA TESTE Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122017

SIREN

7 9 0 3 8 8 2 9 2

Dénomination de l'entreprise

ABT SAS

Adresse (voie)

7 RUE DU PORT

Code postal

33260

Ville

LA TESTE-DE-BUCH

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 03 Août 2018

Le 03 Août 2018, à Dix sept heures les actionnaires de la société ABT société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 7 Rue du port à LA TESTE 33 immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro SIRET 790 388 292 00019, se sont réunis au siège de ladite société sur convocation qui leur a été adressée individuellement dans les formes de droit le 16 Juillet 2018;

Etaient présents les actionnaires suivants : Mr CAVE Bernard et Mr Thomas CAVE qui ont signé le présent pour en attester.

L'assemblée est présidée par Mr CAVE Bernard, président de la société et actionnaire majoritaire.

Mr Thomas CAVE est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les deux actionnaires, représentant cent actions sur les cent actions composant le capital social, sont présents. Aucun commissaire aux comptes n'est nommé.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- le rapport moral du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu moral et financier
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,

Puis lecture est donnée du rapport du président

La discussion est ouverte : Thomas CAVE prend connaissance :

- De la montée en puissance de la location de tous les appartements de l'ensemble immobilier locatif,.
- Du résultat de l'exercice écoulé dont il résulte :

Un chiffre d'affaire en progression par rapport à l'année précédente (+ 45,69%)

Un actif immobilisé constant, égal à Six cent quatre vingt douze mille quatre cent quarante sept (692 447 qui se décompose comme suit Terrain 31 015€, construction 658 652€ installations générales commerciales), 2 781€ d'autres immobilisations corporelles.

Un actif circulant de Seize mille huit cent quinze euros (24 726€) dont 24 326 € de disponibilités sur le compte bancaire CCSO et 49€ de Taxe sur le C.A 351€ d'organismes sociaux.

Feuillet deux AGO du 03/08/2018

- Un passif de Six cent cinquante et un mille six cent quarante deux € (627 585) composé par (32 835€) de provisions, l'emprunt contracté pour l'acquisition à hauteur de 275 384 €, divers pour 2 800 € et enfin apport en compte courant d'associé par mr Bernard CAVE 381 595 €.

- Un produit locatif de Quatre vingt cinq mille neuf cent quatre vingt cinq €

- Un résultat positif pour ce quatrième exercice à hauteur de **sept mille trois cent soixante et une € 7 361** constaté au bilan établi par le cabinet EXTANCIA à BORDEAUX.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter les résolutions suivantes :

1°) Approbation des comptes de l'exercice du 1/01/2017 au 31/12/2017

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et lui donne quitus de sa gestion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

Il est proposé de ne pas procéder à une distribution de dividendes :

En conséquence, le bénéfice de l'exercice, qui se monte à **sept mille trois cent soixante et un € 7 361** se voit imputer sur le compte « report à nouveau » déficitaire, qui passe ainsi de **Quarante et un mille cent quatre vingt seize € 41 196€** à **Trente deux mille huit cent trente cinq € 32 835€**.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité ou publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article **Trente et un** des statuts, par les deux associés respectivement Président et Secrétaire de séance pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président

Le Secrétaire

Sceaux et signature de
de l'autorité paraphant

Bernard CAVE

Thomas CAVE



★ SAS ABT ★
790388292 00019
1 RUE DU PORT
33260 LA TESTE